

(51)

Facture I02220100010919 du 13/02/2025 14:08:50
 (NF525) Sign. : 525/0455-4 nXlo
 Shop & Qo - Encaissement Version 14 0 2426 2 21/11/2024
 Nombre d'impression : 1 du 13/02/2025 14:09:01
 Nombre de client : 1 Opération : vente Biens



Bureau Vallée	Magasin : BV BV CAHORS 694 CHEMIN DE BELLECROIX 46000 CAHORS FRANCE Tel : 0565302955 Email : bvcahors@orange.fr Tel SAV : 0565302955	Client (2093) : Entreprise Privée LES LANDES HAUTES LIEU DIT NIAUDON 46220 PRAYSSAC FRANCE Siren : 431298025 TVA intra. : FR29431298025
---------------	--	--

Facture n°I02220100010919 Du 13/02/2025

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PVHT
Emporté 13 02 25 14 08	79419947 / 100985 800 ETIQUETTES MULTIUSAGES 105X74	1	13,32 €	20,00 %	2,67 €	13,32 €
TOTAL HT						13,32 €
TOTAL TVA						2,67 €
Total TTC						15,99 €

Vous avez été accueilli(e) par
 GESTIONNAIRE RAYON GESTIONNAIRE
 RAYON(Id 2443) (Caisse 1 1)

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	13,32 €	20,00 %	2,67 €	15,99 €

Règlements	
13/02/2025 14 08 50 - Chèque	15,99 €

payé ch. N° 5645297

Portable : Email :	Tél. :	Signature du vendeur	Signature du client
-----------------------	--------	----------------------	---------------------

Garantie légale de conformité : 3 ans à compter de la livraison du bien.
 Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront appliquées en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayés ou de rejet de chèque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros.
 Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exact 360). En cas d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, dû au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 1217 de la loi n° 2017-387 du 22 mars 2017.
 BV CAHORS 694 CHEMIN DE BELLECROIX 46000 CAHORS FRANCE
 SAS Au capital de 308230€ Siren : 92796373600016 SIREN : 9273963736 N° RCS : MONTAUBAN 927963736 TVA : FR47 927963736 Code APE : 4702Z